

Sommaire

- 1 **Editorial** : Le développement régional des entreprises menacé
- 2 **Veille Stratégique** :
 - 2 Plan Stratégique : Plan d'actions prioritaires, véritable outil de pilotage
 - 3 Rebond de l'indice FAO des prix des produits alimentaires
- 4 **Plaidoyer** : Stockage et élimination des huiles usagées, les difficultés d'application portant procédure de délivrance d'agrément, collecte de l'Arrêté n°00236MINEDD/DGE du 19 Août 2021
- 5 **Appui aux Entreprises** :
 - 5 Opportunité de financement, les outils proposés par le Fonds de Solidarité Africaine
 - 6 Création d'un nouvel établissement public, Guichet Unique de

Développement des Entreprises en Côte d'Ivoire (GUDE-CI)

- 7 **Bonnes Pratiques** : Leadership, les quatre approches
- 8 **La Parole est à la Commission Numérique** : Déploiement de la 5G en 2023, la Côte d'Ivoire se dote d'une feuille de route
- 10 **Actualités** :
 - 10 Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises : le Secrétariat Exécutif du Fonds demande l'appui de la CGECI pour accroître le nombre de bénéficiaires
 - 11 9ème Forum de l'eau : Le Secrétaire Exécutif à la conquête des entreprises ivoiriennes
- 12 **Brèves & Circulaires**
- 13 **Actualité en Images**

Editorial

Le développement régional des entreprises menacé



Daouda COULIBALY
Vice-Président - CGECI

Sur le chemin de l'intégration régionale et du développement des champions économiques à vocation régionale, les nouvelles ne sont pas bonnes ! La dynamique de croissance de l'Union enregistrée depuis 2012 a été freinée par les effets négatifs de la pandémie de COVID-19 qui a entraîné

une récession drastique de l'économie tant sur le plan régional que mondial. Alors que les Etats se remettent progressivement de cette décélération qui a eu des conséquences douloureuses sur les activités des entreprises de la région UEMOA, notamment celles des PME et TPE qui constituent l'essentiel du tissu économique régional, les soubresauts politico-militaires au Mali et le coup d'Etat au Burkina ont ouvert une nouvelle période d'incertitudes politiques et économiques.

En effet, les perspectives prometteuses de croissance économique à 6,4% en 2022 divulguées en début d'année par l'UEMOA, pourraient être revues à la baisse. Avec les sanctions économiques infligées au Mali conjointement par l'UEMOA et la CEDEAO. Ces mesures restrictives au nombre desquelles sont la fermeture de toutes les frontières, la suspension de toutes transactions commerciales et financières, le gel des avoirs du Mali dans les banques centrale font peser de gros risques sur les économies de l'ensemble de la sous-région désormais largement interconnectées. Si le Burkina Faso, théâtre également d'un coup d'Etat venait, également, à subir des sanctions économiques du même acabit que celles dont a écopé le Mali, il

faudrait craindre pour l'intégration régionale dont tout le monde sait le rôle incontournable qu'elle joue dans la relance vigoureuse et pérenne des économies de la région ouest-africaine.

La Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA (CCR-UEMOA) que j'ai l'honneur de présider, est particulièrement attentive à l'évolution de la situation générale dans l'Union. Au moment où nos Etats sont en outre engagés dans la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), et alors que nos entreprises s'organisent pour tirer amplement profit de ce vaste marché libre continental, il y a lieu de tout mettre en œuvre pour poursuivre la dynamique de construction communautaire et de développement du commerce boosté par le secteur privé. «Nos pays en quête de développement ont besoin d'un secteur privé structuré, dynamique et novateur qui par la création d'emplois et de richesses constitue un puissant levier de croissance économique inclusive », soulignait, à juste titre, le Président Bissau-guinéen lors d'une réunion de la CCR-UEMOA en fin d'année dernière.

L'enjeu réside là ! L'implication effective du secteur privé communautaire dans le processus d'intégration régionale, est plus que jamais nécessaire. Et, il passe par la mise en place d'un écosystème communautaire favorisant le renforcement des capacités productives de nos économies, dont le terreau fertile est un partenariat dynamique entre les pouvoirs publics et les acteurs économiques. Plus que jamais, il nous faudra œuvrer à la recherche de solutions pratiques qui n'entravent pas l'expansion des entreprises, vecteurs de croissance, de richesses et d'emplois.

Veille Stratégique

Plan Stratégique de la CGECI



4 AXES D'INTERVENTIONS

8 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

18 MESURES POUR TRANSFORMER LE SECTEUR PRIVÉ IVOIRIEN

Plan d'actions prioritaires, véritable outil de pilotage

Le coaching du Consultant ITC se poursuit avec pour objectif l'établissement du plan d'actions prioritaires, document fondamental pour le succès de la mise en œuvre du plan stratégique.

Un plan d'actions est un document interne aux entreprises. Il définit une stratégie à appliquer pour arriver à un résultat voulu. Il s'inscrit dans un processus en trois temps comprenant une phase d'élaboration, une phase de mise en œuvre et une phase de suivi et d'évaluation. Le plan d'action peut toucher toutes les problématiques identifiées par une société.

Au regard de l'importance dudit document, et pour susciter l'adhésion collective et consensuelle de tous, chaque acteur, quel que soit son niveau d'intervention, doit être impliqué dans sa conception.

Au final, le plan d'actions devra comprendre les activités et missions qui vont être réalisées, les responsabilités qu'engendre le plan d'actions, la planification globale des tâches avec les deadlines associées (calendrier détaillé), les directives associées au projet (modalités de réalisation des tâches) mais aussi les ressources nécessaires et mobilisées pour le projet. Le plan d'actions doit également considérer les étapes de suivi, il peut donc intégrer un plan de suivi additionnel.

La mise en œuvre du plan stratégique se fera à travers la traduction des objectifs dans des actions prioritaires qui sont consignées dans un document écrit « le Plan d'Actions Prioritaires » comportant

un certain nombre d'actions jugées prioritaires. Ce P.A.P. est conçu comme « un inventaire des actions à faire au cours d'une période pour atteindre des objectifs prioritaires ». C'est un outil complémentaire à la gestion du temps car il contient des actions compréhensibles, concrètes et traduisibles en temps et il facilite la communication du responsable de l'unité avec les membres de son équipe dans l'animation de la mise en œuvre des actions décidées.

Le plan d'action permet un véritable pilotage. Il permet tout d'abord d'optimiser les moyens humains et financiers, de maîtriser le temps de mise en œuvre. Grâce à une planification rigoureuse, il est possible d'anticiper les effets de retards éventuels.

Avec un plan d'actions, impossible de naviguer à vue : l'entreprise sait à tout moment à quel niveau elle se situe. Ainsi, elle est en mesure de trouver des solutions de repli en étant capable d'analyser les conséquences sur les autres actions. Surtout, le plan d'actions implique et motive les équipes en définissant des rôles précis pour chacun. Conséquence, les pertes de temps sont évitées, de même qu'une motivation fluctuante due à des recadrages fréquents sur les tâches.

Au total, en plus des plans stratégiques, tous les projets au sein des entreprises doivent comporter des plans d'actions prioritaires pour en assurer le succès.

Veille Stratégique

Indice FAO des prix des produits alimentaires à fin janvier 2022



Rebond de l'indice FAO des prix des produits alimentaires

L'indice FAO des prix des produits alimentaires (FAO Food Price Index FFPI), publié mensuellement par la FAO, mesure la variation mensuelle des cours internationaux d'un panier de produits alimentaires de base (céréales, huiles végétales, sucre, viande et produits laitiers).

- ☑ **Hausse de l'indice FAO des prix des produits alimentaires :**
A fin janvier 2022, l'indice a connu une hausse par rapport à décembre 2021. Il s'est établi en moyenne à 135,7 points, soit une hausse de 1,1% par rapport à décembre. Ce rebond est imputable à la forte hausse des prix des huiles végétales et des produits laitiers mais compensé par la baisse des prix du sucre pour le deuxième mois consécutif.
- ☑ **Forte hausse de L'indice FAO des prix des huiles végétales.**
Il est passé de 178,5 points en décembre à 185,9 points en janvier soit une hausse de 4,2 % par rapport à décembre et atteint son niveau le plus haut jamais enregistré. Cela est dû à la hausse des cours des huiles de palme, de soja, de colza et de tournesol. La hausse des prix du pétrole brut a également soutenu les cours internationaux des huiles végétales.

Indice des prix	Nov.	Dec.	Jan
Viande	112,5	112,3	112,6 ↗
Produits laitiers	126,0	129,0	132,1 ↗
Céréales	141,4	140,5	140,6 ↗
Huiles végétales	184,6	178,5	185,9 ↗
Sucre	120,2	116,4	112,8 ↘
Indice FAO des prix des produits alimentaires	135,3	134,1	135,7 ↗

- ☑ **L'indice FAO des prix des produits laitiers** est ressorti en moyenne à 132,1 points en janvier, soit 3,1 points de plus qu'en décembre 2021, la cinquième hausse mensuelle consécutive. Les prix internationaux de tous les produits laitiers ont augmenté en janvier, en raison d'un resserrement des marchés mondiaux dû à la diminution des disponibilités exportables et les retards dans le traitement et le transport du lait dus au manque de main-d'œuvre lié à la covid-19.

- ☑ **L'indice FAO des prix des céréales** est ressorti en moyenne à 140,6 points en janvier, soit une légère hausse de 0,1 points par rapport à décembre. Les prix du blé ont chuté de 3,1 points, ceux du maïs (en Argentine, au Brésil), du Sorgho ont progressé. Concernant le riz, les prix ont augmenté de 3,1% en janvier à cause de la baisse des récoltes et la stabilité des achats de la part des acheteurs asiatiques.



- ☑ **L'indice FAO des prix de la viande** est en légère hausse par rapport à décembre 2021 et s'est établi en moyenne à 112,6 points en janvier 2022. Les prix de la viande de bovins ont atteint un nouveau record, ceux de la viande d'ovins et de la volaille ont continué de baisser à cause des disponibilités exportables au niveau mondial et des épidémies de grippe aviaire chez certains importants producteurs de volaille.
- ☑ **L'indice FAO des prix du sucre** s'est établi en moyenne à 112,8 points en janvier, en baisse de 3,1 points par rapport à décembre 2021, la deuxième baisse mensuelle consécutive de l'indice et son niveau le plus bas depuis six mois. Cette baisse provient principalement des perspectives de production favorables et la bonne avancée des récoltes chez des pays producteurs majeurs (l'Inde et la Thaïlande), ainsi que par l'amélioration des précipitations dans d'importantes zones de culture du Brésil.

Plaidoyer

Stockage et élimination des huiles usagées



Les difficultés d'application portant procédure de délivrance d'agrément, collecte de l'Arrêté n°00236MINEDD/DGE du 19 Août 2021

Le Gouvernement Ivoirien dans un objectif de préserver l'environnement et de valorisation des huiles usagées, a pris l'arrêté n°00236MINEDD/DGE du 19 Aout 2021 portant procédure de délivrance d'agrément, collecte, stockage et/ou élimination des huiles usagées dont la date d'entrée en vigueur est fixé au 19 février 2022 prochain.

Les huiles usagées peuvent être définies comme des substances minérales ou synthétiques qui nécessitent un traitement réglementé. On compte deux catégories d'huiles usagées, les huiles noires et les huiles claires. Les huiles noires sont fortement dégradées et contaminées, ce sont des huiles de moteur ou des huiles industrielles. Les huiles claires sont peu contaminées, mais chargées en eau et en particules, ces huiles proviennent des transformateurs, des turbines et des circuits hydrauliques.

Les huiles usagées sont issues de divers domaines d'activité :

- L'automobile : garagistes, concessionnaires, stations-services, stations de vidanges;
- Les transports : fluviaux, aériens, ferroviaires et routiers;
- Les sites de production : usines, ateliers, entreprises industrielles.

Les entreprises de traitement d'huiles usagées.

De par leur caractère polluant, vis-à-vis du sol et de

l'eau, les huiles usagées sont répertoriées dans la catégorie des déchets dangereux. Les huiles usagées sont la première cause de pollution de l'eau dans les villes. Le recyclage de ce déchet est important, il représente un enjeu pour l'environnement et la santé publique. C'est pourquoi, dans un souci de valorisation de ces huiles, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a pris ledit arrêté.

Cependant, l'application de cet arrêté soulève une inquiétude chez les entreprises du secteur ainsi que des incompréhensions qu'il serait judicieux de lever avant son application. Pour mieux cerner les impacts de cet arrêté sur les activités des entreprises membres et recenser l'ensemble des préoccupations ou incompréhensions que suscite l'arrêté, la CGECI à travers le Département Affaires Réglementaires et Communautaires et principalement la Commission Energie Qualité Hygiène et Sécurité a organisé une rencontre avec les entreprises et groupements membres concernés le Mardi 01 Février 2022.

S'inscrivant dans une démarche de concertation entre le Secteur privé et l'Administration, la CGECI rencontrera très prochainement le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable pour échanger avec lui sur la question et porter à sa connaissance les difficultés auxquelles seront confrontées les entreprises qui exercent dans la chaîne de valorisation des huiles usagées si le texte est appliqué en l'état.

Appui aux Entreprises**Opportunité de financement****Les outils proposés par le Fonds de Solidarité Africain**

L'une des principales raisons du problème d'accès au financement des entreprises ivoiriennes est l'accès à l'information sur les solutions de financement disponible. Ainsi, dans le cadre de ces activités d'accompagnement au financement, la Direction des Services et Appui aux Entreprises (DSAE) de la CGECI a l'honneur de porter à la connaissance des entreprises, les solutions de financement que propose une Institution multilatérale de garantie dénommé FSA (Fonds de Solidarité Africain) pour les opérations de crédits.

Le FSA est un acteur financier crédible et solide. Il est doté d'un capital de 150 milliards frs CFA. La garantie FSA intervient sur les projets compris entre 50 millions frs CFA et 12 milliards frs CFA. Grâce à ses produits financiers innovants, le FSA œuvre au développement économique des pays membres en facilitant le financement de projets d'investissement, notamment ceux des PME.

Ce financement est axé sur deux principaux mécanismes :

- **La garantie financière** : le FSA cautionne les opérations de prêts

bancaires à moyen et long termes, de crédit-bail, de levées de ressources sur les marchés financiers et de contre garanties en faveur des entreprises;

- **Le refinancement** : le FSA permet aux entreprises, présentant des tensions de trésorerie, de bénéficier de décaissements de sa part afin de rendre ses échéances de remboursement soutenables.

En outre, la Confédération des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) tient à informer les entreprises qu'elle a mis en place au sein de son Centre d'Appui de Développement des Entreprises (CADE) un guichet d'information dédié à l'accès au financement pour informer et orienter les entreprises en quête de solutions pour le développement et le financement de leur activité. Elle encourage donc les chefs d'entreprise à la recherche de solutions de financement de bien vouloir visiter ce centre.

Pour plus d'informations, contactez Monsieur Oumar BAMBA, Chargé de l'accès au financement à la Direction des Services et Appui aux Entreprises / oumar.bamba@cgeci.ci.

Appui aux Entreprises**Création d'un nouvel établissement public**

Guichet Unique de Développement des Entreprises en Côte d'Ivoire (GUDE-CI)

Face aux défis liés à la transformation structurelle de l'économie ivoirienne en vue d'une croissance inclusive pour la création d'emplois durables en faveur des jeunes, le Gouvernement a initié le Programme « Côte d'Ivoire Solidaire ».

A cet effet, il est apparu nécessaire au travers d'une réforme, de procéder à une rationalisation de la pluralité des institutions publiques d'accompagnement des PME et à un renforcement de la coordination de l'offre de services techniques et financiers au bénéfice des acteurs de l'écosystème.

L'objectif de cette réforme étant d'aboutir à la création d'un opérateur public unique au service des entreprises qui contribuera à leur accompagnement et à l'optimisation de leur participation au développement économique du pays.

C'est ainsi que pour impacter l'écosystème des institutions publiques d'accompagnement et de financement des entreprises depuis leur création et tout au long de leur développement, le Conseil des Ministres a adopté une Communication le mercredi 18 janvier 2022.

Par cet engagement fort de renforcer la structure publique d'accompagnement de tout l'écosystème des PME, l'Etat a réaffirmé ainsi sa volonté de faire des PME le levier principal du développement du

secteur privé et de l'économie de la Côte d'Ivoire.

Cette volonté s'est matérialisée par l'adoption au cours du Conseil des Ministres du 25 janvier 2022 de l'Ordonnance portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Guichet Unique de Développement des Entreprises de Côte d'Ivoire (GUDE-CI).

Le GUDE-CI est un établissement public, de type particulier, chargé de soutenir la croissance durable, la compétitivité de l'économie, l'emploi, de favoriser l'innovation, l'amorçage, le développement, la conquête de marchés extérieurs, en contribuant à l'accompagnement des entreprises, à la facilitation de leur accès au financement et à l'obtention de garanties.

Le GUDE-CI intervient en appui des politiques publiques conduites par l'Etat, les Régions et les Communes et ses actions sont orientées en priorité vers les entrepreneurs, les très petites entreprises, les Petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises de taille intermédiaire.

La Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) salue la création de ce Guichet et espère qu'elle va répondre aux attentes des PME et du Secteur privé afin de soutenir durablement leur développement et la création de richesse pérenne.

Bonnes Pratiques

Leadership



Les quatre approches

Endosser le costume du leader dans une organisation est problématiquement l'une des choses les plus difficiles à faire. Il n'est pas étonnant que ce que vous entendez ou lisez à propos du leadership parte dans de multiples directions ou soit l'expression d'école distincte de pensée. Chacune a développé ses idées sur la façon dont il faut comprendre et diriger une organisation. Au regard de recherches sur le leadership, on peut affirmer qu'il existe quatre (04) approches distinctes du leadership qui sont suffisamment pertinentes pour saisir la subtilité et la complexité du leadership. Ce sont :

- L'approche structurelle du leadership ;
- L'approche ressources humaines du leadership ;
- L'approche politique du leadership ;
- L'approche symbolique du leadership.

1. L'approche structurelle du leadership

Les leaders structurels réussissent moins par leur intuition que par leur capacité à concevoir une architecture sociale opérationnelle en termes de stratégie, de rôles et de coordination, adaptée aux circonstances. Les grands leaders structurels partagent plusieurs caractéristiques :

- Ils travaillent et maîtrisent leurs dossiers ;
- Ils mettent l'accent sur des objectifs clairs ;
- Ils repensent les interactions entre la structure, la stratégie et l'environnement ;
- Ils se concentrent sur les détails et la mise en œuvre ;
- Ils expérimentent.

2. L'approche ressources humaines du leadership

Les grands leaders de types ressources humaines voient les gens comme la clé du succès. Ils mettent en application un ensemble cohérent de principes empathiques :

- Ils communiquent avec une croyance forte dans la nature humaine ;
- Ils développent une philosophie et des pratiques destinées à transformer leur croyance en actions ;
- Ils sont visibles et accessibles ;
- Ils délèguent leur pouvoir.

3. L'approche politique du leadership

Les leaders politiques voient le monde comme une arène ou s'affrontent des individus ou des groupes d'intérêts pour s'accaparer des ressources rares. Ils savent qu'ils doivent y entrer pour amener leur organisation là où elle doit aller.

- Les leaders politiques expriment clairement ce qu'ils veulent et ce qu'ils peuvent obtenir ;
- Ils jaugent la distribution du pouvoir et des intérêts ;
- Ils tissent des liens avec les principales parties prenantes ;
- Ils commencent par vaincre avant de négocier et si nécessaire de contraindre.

4. L'approche symbolique du leadership

Les leaders symboliques perçoivent le monde comme une entité ambiguë dans laquelle le sens est créé plutôt que donné. Ils suivent un ensemble cohérent de scénarios et de rituels pour expliquer et maîtriser toutes les opportunités d'interprétation et les défis auxquels ils sont confrontés.

- Ils dirigent en montrant l'exemple ;
- Ils utilisent des symboles pour rassembler et inspirer ceux qui les suivent ;
- Ils interprètent les expériences ;
- Ils développent et communiquent une vision d'espoir ;
- Ils racontent des histoires ;
- Ils organisent des rituels et des cérémonies ;
- Ils respectent et utilisent l'histoire.

La Parole est à la Commission Numérique

Déploiement de la 5G en 2023



La Côte d'Ivoire se dote d'une feuille de route (1/2)

L'Etat Ivoirien a envoyé un signal fort quant au déploiement de la 5G sur son territoire. En effet, le Conseil des ministres du mercredi 22 décembre 2021 a adopté, une feuille de route pour un déploiement sécurisé de la technologie 5G en Côte d'Ivoire en 2023.

Selon le gouvernement, la 5^{ème} génération de réseaux mobiles dite 5G annonce des avancées technologiques majeures, telles que :

- Le déploiement de l'intelligence artificielle (IA);
- Une révolution fulgurante du numérique dans les secteurs de l'énergie, des médias, de l'industrie et de la santé.

Toute chose qui en fait un enjeu stratégique et permettra d'améliorer la compétitivité de l'économie ivoirienne, de renforcer l'innovation technologique et de favoriser la transformation des services.

Cette feuille de route fixe quatre grands objectifs stratégiques :

- Réaménager, libérer et attribuer des fréquences radioélectriques (définition des conditions techniques d'usage et de répartition des bandes de fréquences) avec l'appui technique des structures publiques dédiées et la collaboration des opérateurs privés de télécommunications ;
- Susciter une dynamique de l'écosystème numérique autour de la 5G ;
- Créer un environnement propice au développement de la 5G;
- Accompagner le développement des infrastructures 5G.

Il est à noter que cette feuille de route émane d'une réflexion collective initiée depuis 2019 par l'Autorité de régulation des télécommunications (ARTCI) et dont l'apogée s'est déroulée dans le cadre du forum sur la normalisation des Télécommunications/TIC qu'elle a organisé en décembre 2021 à l'hôtel des parlementaires de Yamoussoukro et auquel a significativement contribué le Secteur privé ivoirien, notamment la CGECI, l'UNETEL, le GOTIC et les compagnies de téléphonie mobile opérant en Côte d'Ivoire.



Le thème de ce forum était « le cadre de mise en œuvre de la feuille de route de la 5G».

La Parole est à la Commission Numérique

La Côte d'Ivoire se dote d'une feuille de route (2/2)

Il avait pour but de procéder à une consultation ouverte de toutes les parties prenantes du secteur de l'économie numérique sur le vaste chantier de la feuille de route 5G et formuler des recommandations pour adresser les problématiques identifiées en lien avec les aspects techniques, économiques et réglementaires afin de favoriser une mise en œuvre réussie de la 5G en Côte d'Ivoire. A cette occasion, Madame Gertrude KONE DOUYERE, Présidente de la Commission de l'économie numérique et de l'entreprise digitale (CENED) de la CGECI et Directrice Exécutive de l'UNETEL, a présidé l'atelier « autorisations et questions juridiques » pour le compte du Secteur privé ivoirien. Cet atelier traitait des problématiques relatives aux habilitations, aux obligations réglementaires et aux questions juridiques

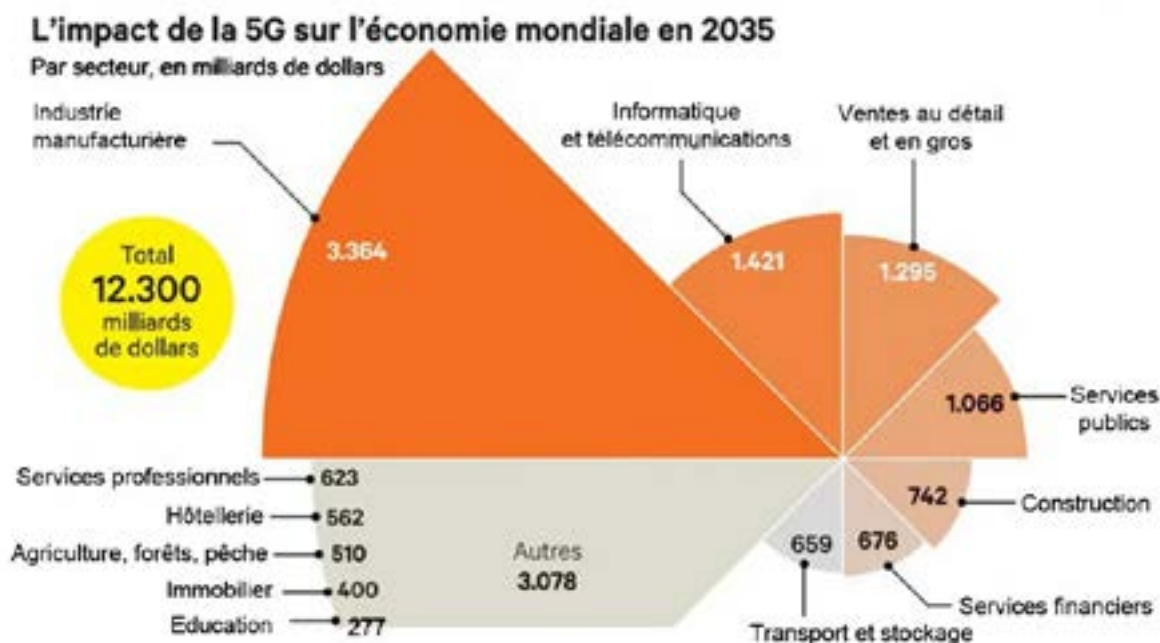
En effet, autour de ces quatre objectifs stratégiques, une dizaine d'objectifs spécifiques ont été élaborés par les experts (nationaux et internationaux) ayant participé à ce forum. Et de ces objectifs ont découlé des chantiers « importants » qui ont été identifiés pour se dérouler en 2022 et donner ainsi des chances d'un déploiement effectif et rapide de la 5G en 2023. L'un des cas d'usages traité était d'analyser comment cette technologie peut apporter un appui important à l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations de football qui aura lieu au mois de juin 2023 en Côte d'Ivoire (Can 2023), en termes d'amélioration de la connectivité des stades et notamment de la bonne retransmission des matchs.

M. Akon René KOUASSI représentait à l'ouverture de ce forum, le Ministre Roger ADOM, en charge de l'Économie numérique, des télécommunications et de l'innovation. Selon lui, la pandémie de la Covid-19 a mis en lumière le rôle incontournable des technologies de l'information et de la communication (TIC) qui ont constitué l'unique rempart pour la quasi- totalité de la population mondiale confinée à travers notamment le télétravail, la visioconférence et la vidéoconférence.

A en croire M. KOUASSI Akon René, cet usage massif des TIC en Côte d'Ivoire a montré les limites des technologies actuelles, notamment au niveau des bandes passantes. Car, les abonnés sont massivement desservis par des technologies sans fil. La 5G qui est la nouvelle génération de technologie des réseaux de téléphonie mobile a pour objectif, il l'a indiqué, de fournir des infrastructures robustes, fiables et performantes, dans le but de répondre non seulement aux besoins sans cesse croissants des usages actuels des populations mais aussi des multiples applications consommatrices de bandes passantes (les applications haut débit, les applications ultra fiables et les communications massives).

Ces technologies auront une contribution à l'échelle mondiale de plusieurs milliards de dollars d'ici 2035. «La 5G sera le catalyseur de la société de l'information de demain et le socle technologique du tout connecté», a-t-il souligné. Il convient d'indiquer qu'au-delà des enjeux technologiques, en 2035, la contribution de la 5G à l'économie globale du monde serait de 12,3 trillions de dollars et créera plus de 22 millions d'emplois, selon les estimations du cabinet anglais IHS Markit. D'où l'intérêt de l'industrie des télécommunications et des États qui s'activent pour ne pas rester à la traîne.

L'arrivée annoncée de la 5G ne proscrie pas l'utilisation des générations antérieures (2G, 3G, 4G) mais permettra d'avoir plus de débit et de rapidité.



Actualités**Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises****Le Secrétariat Exécutif du Fonds demande l'appui de la CGECI pour accroître le nombre de bénéficiaires**

M. Stéphane AKA-ANGHUI, Directeur Exécutif de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) a reçu le mardi 15 février 2022 à la Maison de l'Entreprise, accompagné de sa Directrice de la Communication et des Relations Institutionnelles et de certains de ses collaborateurs, une délégation du Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises (FSGE)-COVID-19, conduite par son Secrétaire Exécutif, M. FAE Monke Adrien.

Aujourd'hui, fort est de constater que les résultats escomptés n'ont pas été atteints et l'on observe une baisse de plus en plus marquée du nombre d'entreprises qui postulent.

Comment booster le FSGE afin que plus d'entreprises y postulent pour plus de bénéficiaires ? C'est dans l'objectif d'échanger sur la stratégie de communication à mettre en place pour remédier à cette préoccupation que la rencontre entre la CGECI et le FSGE s'est déroulée.

Après avoir échangé sur les raisons pouvant

justifier un désintérêt des entreprises pour le Fonds, des pistes pour la mise en place d'une véritable stratégie de communication ont été évoquées.

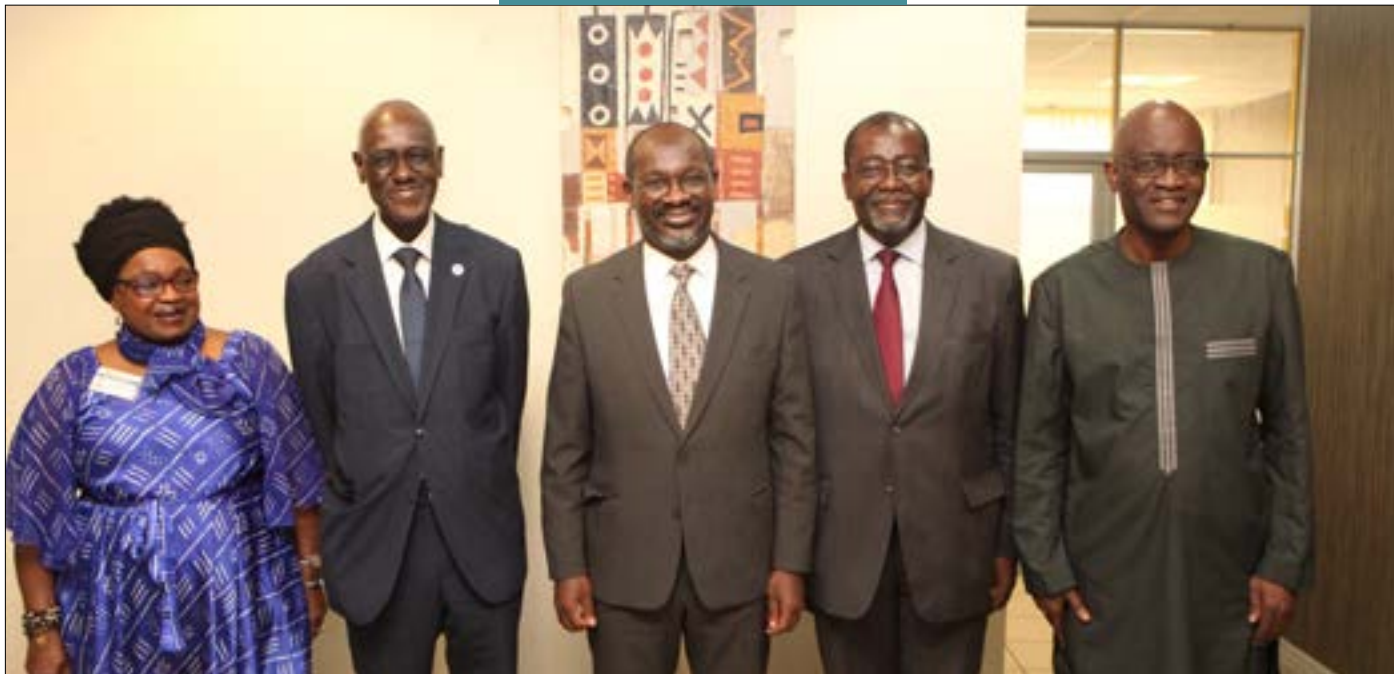
Les deux (2) parties se sont séparées en promettant de se rencontrer très prochainement dans d'autres cadres afin de se donner les moyens nécessaires pour atteindre l'objectif recherché.

C'est le lieu déjà, pour le Patronat ivoirien, de rassurer les Grandes entreprises désireuses de bénéficier du fonds et qui jusqu'à présent, n'ont pas pu le faire, que son opérationnalisation continuera d'autant plus que des ressources financières d'environ une vingtaine de milliards de FCFA sont disponibles.

Pour rappel, le FSGE-COVID-19 a été institué par le Gouvernement en 2020 suite à l'apparition de la COVID-19 pour apporter un soutien financier aux Grandes Entreprises du Secteur privé dont les activités ont été affectées négativement par la crise sanitaire.

Actualités

9ème Forum de l'eau



Le Secrétaire Exécutif plaide pour une participation des entreprises ivoiriennes

Le 9ème Forum mondial de l'eau aura lieu du 21 au 26 mars 2022 à Dakar au Sénégal. C'est la première fois que ce Forum se tient en Afrique subsaharienne et le Secrétaire Exécutif de cette édition, M. Abdoulaye SENE veut que l'Afrique se l'approprie.

Dans sa démarche de mobilisation, il a rencontré le 16 février 2022, à la Maison de l'Entreprise à Abidjan-Plateau, la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI). Le faisant, il estime que le Secteur privé ivoirien peut apporter une plus-value à cette initiative. Son vœu, que l'Afrique de l'ouest soit bien présente à ce forum. Surtout, en dehors de sa participation, il veut que la Côte d'Ivoire soit visible.

Ce Forum, en arrivant à Dakar, a souligné M.

SENE, doit être contextualisé. A l'en croire, il s'agit de façon générale des questions sur le changement climatique mais pour le Sahel, l'accent doit être mis sur l'eau.

Car, il le dit, la question du climat est fondamentale mais les grands partenaires ont tendance à nous imposer leur agenda. Et pendant longtemps, le Sahel a connu la sécheresse. Quand on regarde le changement climatique en Afrique, a précisé le Secrétaire Exécutif, le vecteur par lequel il se traduit est essentiellement l'eau.

Quant à M. Stéphane AKA-ANGHUI, Directeur Exécutif de la CGECI, devant la richesse et l'importance du Forum, il a marqué un intérêt à inciter les entreprises de Côte d'Ivoire à y participer.

Brèves & Circulaires

Lundi 14 Février

- Rencontre du Groupe de Travail sur la date de prise d'effet du SMAG

Mercredi 16 Février

- Atelier portant sur le Cadre Institutionnel du Régime Social des Travailleurs Indépendants (RSTI)
- Rencontre de validation du rapport d'activité consolidé de la réforme de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle
- Salon Africain des Affaires (SADA)

Vendredi 18 Février

- Réunion du Groupe de Travail sur les visites au sein des Entreprises agricoles
- Rencontre virtuelle EU-BUSINESS AFRICA FORUM
- Lancement des tests relatifs à la 5G de MTN CI

Mardi 15 Février

- Session 5 de Formation Destinées aux Entreprises de la Cohorte 2 Engagées dans le Projet «S'Investir Ensemble»
- Réunion de l'OCOD
- Réunion du Comité ad hoc de la Commission Relation de Travail du Conseil National du Dialogue Social (CNDS)
- Rencontre de Validation des Activités relevant de l'Objectif 45 du Plan d'Action Stratégique de la CGECI
- Réunion de la Commission Gouvernance, Ethique et RSE
- Réunion du Comité Scientifique des Etats Généraux de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation

Jeudi 17 Février

- Réunion du Comité d'Arbitrage et de la Valeur
- Réunion du Comité Consultatif Tripartite des Normes Internationales du Travail (CCTNIT)
- Rencontre en vue de la Création de la Branche Professionnelle la Grande Distribution
- Rencontre Virtuelle sur le projet ACCEL AFRICA
- Réunion de la commission Formation et Recherche
- Comité Particulier de Certification des Compétences -Efficacité Energétique et Energies Renouvelables (EE EnR)

Depuis Janvier 2022, nous avons partagé 012 notes circulaires (DGI, Douanes, CNPS, Port Autonome d'Abidjan, Ministères,...), avec les membres, afin que toutes les informations officielles, mesures, arrêtés, décrets concernant la COVID-19 soient à la portée des entreprises,... dont trois (03) cette dernière semaine.



Actualité en Images

De nombreux évènements ont marqué l'actualité de la CGECI. En images, des activités organisées par le Patronat Ivoirien où dans lesquelles elle était partie prenante.



Le Secrétaire Exécutif du Fonds de soutien aux Grandes Entreprises a conduit une délégation à la CGECI.



Les échanges entre la CGECI et le FSGE ont tourné autour de la stratégie à mettre en place en vue d'attirer plus de bénéficiaires.



Les deux parties sont engagées à mettre les moyens pour atteindre le résultat escompté.



Abdoulaye SENE, le Secrétaire Exécutif du 9ème Forum de l'eau appelle le Patronat Ivoirien à une mobilisation des entreprises ivoiriennes.



En souvenir du nouveau pacte qui les lie, le Secrétaire Exécutif du 9ème Forum de l'eau et le Directeur Exécutif de la CGECI ont échangé des présents.



Après la rencontre officielle, les échanges se sont poursuivis entre la CGECI et ses hôtes.

A l'attention de la CGECI

Note relative à la mise en place d'un système de gestion dynamique de la demande d'électricité en Côte d'Ivoire (Projet Demand-Response : D-R)

Janvier 2022

1. Contexte et justification

La fourniture d'une énergie de bonne qualité et en quantité suffisante exige qu'à tout moment l'équilibre Offre/Demande soit assuré sur le réseau électrique. Ce qui requiert de la part du gestionnaire de réseau une bonne prévision de la demande, de même qu'une planification adéquate de l'offre, à tout horizon temporel, pour l'atteinte d'un tel objectif.

La forte croissance annuelle observée au cours de ces dernières années de la demande nationale d'énergie électrique (+ 8%) conjuguée à des aléas d'exploitation avec des risques de défaillance de production, renforcent les contraintes opérationnelles du système électrique pour assurer l'équilibre Offre/Demande, en temps réel.

Dans un contexte où la Côte d'Ivoire va bientôt passer le cap de 2 000 Mégawatts de pointe, les outils existants de modulation de la demande d'électricité basés d'une part, sur la négociation de réduction de la charge des plus gros consommateurs industriels et en cas de contraintes majeures, sur la coupure de la fourniture pour des blocs de consommateurs d'autre part, a montré ses limites, notamment pour une gestion efficace du système électrique.

Aussi, la mise en place d'un système de gestion dynamique de la demande d'électricité (Demand-Response) est devenue une nécessité voire une urgence pour doter le système électrique national d'un outil supplémentaire permettant de desserrer la contrainte d'équilibre.

Ce mécanisme structuré d'effacement de charge, qui du reste, fait partie des outils modernes de la transition énergétique pour la gestion de l'équilibre Offre/Demande devrait offrir davantage de flexibilité dans la gestion des pics de demande et des aléas d'exploitation du système.

Ainsi, pour la mise en œuvre de cette solution, la société d'état Côte d'Ivoire Energies (CI-ENERGIES) et la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE), concessionnaire de l'exploitation du service public de l'électricité, ont contracté avec la société Energy Pool Développement, l'un des leaders mondiaux dans les solutions et services opérationnels de management de l'énergie afin de déployer un pilote opérationnel de Demand Response en Côte d'Ivoire.

Le projet D-R vise à doter le système électrique ivoirien d'un mécanisme efficace et fiable d'effacement de charge sans impact sur les processus de production industriels, avec en perspective l'amélioration de la qualité et de la régularité de la fourniture, ainsi que l'optimisation des coûts du système électrique.

2. Présentation du Demand Response

Le Demand Response (D-R) ou flexibilité de consommation électrique consiste à moduler la consommation électrique d'un site industriel sur sollicitation du gestionnaire du réseau, en cas de déséquilibre sur le réseau électrique, typiquement en période de pointe de consommation électrique journalière ou saisonnière.

En cas de forte tension sur le système électrique, les consommateurs flexibles peuvent :

- réduire leur consommation électrique notamment par l'arrêt d'une partie de leurs équipements (process flexibles préalablement étudiés pour cette capacité), tout en poursuivant l'activité de production sur les autres process maintenus en fonctionnement ;
- démarrer les équipements d'autoproduction (groupes électrogènes, batteries, cogénération...).

Le D-R est considéré par l'industrie électrique comme un mécanisme gagnant – gagnant pour le gestionnaire de réseau électrique et les consommateurs.

- Pour le gestionnaire de réseau, les avantages se présentent comme suit :
 - réduire les pointes de demande et ainsi les risques de pénuries, éviter les pannes ou les congestions ;
 - retarder de nouveaux investissements et conserver plus longtemps certaines capacités de production ;
 - une solution à moindre coût et qui peut se déployer en peu de temps ;
 - une solution qui utilise des capacités déjà en place (les consommateurs) ;
 - une solution fiable, notamment grâce à l'agrégation des charges pouvant être effacées ;
 - réduire les coûts de l'énergie et du système électrique (en utilisant le DR au lieu d'unités de pointe plus coûteuses, en particulier pendant les heures de pointe) ;
 - atteindre ses objectifs de décarbonisation (CO₂) (en soutenant un système électrique plus flexible et des énergies propres de la manière la plus rentable).
- Pour les consommateurs, les avantages se présentent comme suit :
 - anticiper et prendre des dispositions pour éviter des ruptures dans le process de production ;
 - participer à la stabilité du réseau national et à la qualité de la fourniture ;
 - accéder à une solution quasi-indolore qui s'adapte autant que possible à leur process de production ;
 - bénéficier d'un suivi des consommations d'énergie et des opérations entièrement automatisé 24h/24 et 7j/7 ;
 - jouer un rôle actif dans la transition énergétique

3. Consistance du projet

Les objectifs du projet DR sont :

- déterminer les besoins du système électrique et identifier le ou les mécanisme(s) de D-R à déployer.
- démontrer l'intérêt technico-économique du D-R pour la Côte d'Ivoire
- montrer comment fonctionne le D-R et démontrer comment il peut être mis en œuvre et opéré chez les consommateurs d'une manière structurée et efficace à partir du système d'exploitation (plateforme de gestion des effacements) déployé par Energy Pool .
- mettre à disposition de CI-ENERGIES/CIE un système de suivi et de reporting des effacements.
- étudier les conditions de déploiement du D-R à plus grande échelle dans tout le pays.

Les livrables clés attendus sont :

- diagnostic du système électrique et des besoins en Demand-Response ;
- évaluation du gisement effectivement mobilisable (estimé à 100 MW à 150 MW) ;
- mise en place de la solution technique et Pilote : Proof Of Concept (POC) ;
- assistance technique et transfert de compétences (Documentations, expertises, formation).

Le projet a un délai d'exécution de 6,5 mois et prendra fin en juillet 2022. Il comprend l'engagement d'un groupe de consommateurs industriels notamment dans le cadre de la mise en œuvre du pilote.

Le pilote ou démonstrateur sera constitué de trois phases :

- l'engagement de 10 consommateurs industriels préselectionnés, leur instrumentation sur une période de 2 mois (Janvier-Février) ;
- réalisation d'une étude d'ingénierie des sites pilotes en vue de dupliquer la méthode dans un second temps (phase d'industrialisation avec 10 consommateurs industriels supplémentaires)
- le pilotage des sites par un opérateur d'Energy Pool dans les locaux de CIE (dispatch) pendant 2 semaines (Février 2022).

Les étapes de participation au D-R pour un industriel (dans le cadre du pilote) sont les suivantes :

- visite sur site, compréhension du process ;
- analyse de la consommation ;
- audit technique/engineering ;
- installation des Flex-BOX ;
- mise en service, tests ;
- activation/ effacement ;
- contrôle des performances.

Au niveau du site de l'industriel, il n'y a pas de coût d'investissement et peu d'impact sur son process de production.

Comme on peut le voir, la réussite de ce projet ne peut se faire sans l'adhésion de tous les acteurs avec notamment une communication fluide et transparente avec les industriels.

4. Perspectives

Au terme de la phase pilote, une restitution du projet aux autorités de tutelle et aux parties prenantes est envisagée.

Par la suite, le cadre réglementaire et les mesures d'accompagnements appropriées pourront être mis en place, en vue d'une industrialisation de l'outil avec notamment l'enrôlement d'un plus grand nombre de consommateurs actifs et l'élargissement du Pool de Demand-Response.